



CENTRE HOSPITALIER PAUL MARTINAIS

1, rue du Docteur Paul Martinais
37600 LOCHES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF A LA PRESTATION :

***TRANSPORT & TRAITEMENT
DU LINGE DES RESIDENTS***

Au Centre Hospitalier de Loches

Consultation de juin 2016

(Articles, 15, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics)

**Date limite de remise des plis : le mardi 6 septembre 2016 à
12h00**

Le présent CCTP comporte 9 feuillets numérotés de 1 à 9

SOMMAIRE

1	GENERALITES	3
1.1	Définition du marché	3
1.2	Situation générale	3
1.3	Aspects quantitatifs	4
2	ORGANISATION FONCTIONNELLE	5
2.1	Ramassage et distribution du linge (résident)	5
2.2	Mode de facturation	6
3	LES EXIGENCES DE DELAI	6
3.1	Date de début de la prestation	6
3.2	Période hebdomadaire	6
4	DESCRIPTIF DU LOT	6
4.1	Généralités	6
4.2	Process	7
4.3	Traçabilité	8
4.4	Hygiène et qualité	8
4.5	Développement durable	8
4.6	Tarifification	8
4.7	Transport du linge	9
4.8	Précisions complémentaires	10
4.9	Tarifification	10
5	VISITE DES LIEUX	10

ARTICLE 1 - GENERALITES

1.1 DEFINITION DU MARCHE

Le projet général consiste à externaliser le traitement du linge de résidents de l'ensemble des partenaires du GCS SUD TOURAINE ET BRENNE.

Le présent marché est composé d'un lot unique incluant le transport en contenants hermétiques fermés (propre et sale), le tri, le marquage (plafonné à 120 étiquettes/ résident), le lavage, le séchage, le repassage, le pliage et le conditionnement en trousseaux filmés par porteur de l'ensemble des articles de linge résident des partenaires du GCS SUD TOURAINE ET BRENNE. Identification des articles de linge et traçabilité seront réalisées obligatoirement au démarrage de la prestation.

Au-delà des 120 étiquettes/résident, le prestataire sera en droit de facturer les étiquettes supplémentaires. Le prix de l'étiquette supplémentaire devra apparaître dans le bordereau de prix (à défaut de cette mention sur le bordereau de prix, l'étiquette supplémentaire sera considérée comme gratuite).

Il sera néanmoins possible que le thermocollage s'effectue sur les établissements concernés, après accord préalable, à condition que le prestataire mette à disposition une thermo colleuse. Cet équipement devra faire l'objet d'un entretien et maintenance à la charge du propriétaire soit le prestataire.

Le prestataire soumissionnaire s'engage à respecter l'intégralité des normes actuelles et futures en référence à l'objet du marché et ce pendant toute la durée du marché. Il devra également respecter la hiérarchisation des normes conformément à l'article 6 du décret 25/03/2016 n°2016-360 relatif aux marchés publics.

Les exigences d'hygiène et d'analyse du risque de bio contamination en milieu hospitalier nous impose un prestataire respectant la norme NF EN 14065.

1.2 SITUATION GENERALE

Le lieu de ramassage et de livraison est localisé à la blanchisserie, site de Puy Gibault, 37 600 Loches.

La prestation concerne le traitement du linge de résidents de plusieurs établissements :

- Centre Hospitalier de LOCHES (8 UF)
- EHPAD d'ABILLY (4 UF)
- Centre Hospitalier de LE BLANC (5 UF)
- Centre Hospitalier de SAINTE MAURE DE TOURAINE (4 UF)

Toutefois la prestation a vocation à s'étendre dans un délai plus ou moins court aux établissements suivants :

- EHPAD de RICHELIEU
- EHPAD de L'ILE BOUCHARD
- EHPAD de VILLELOIN COULANGE

La totalité du linge à traiter dans un 1^{er} temps représente 111 000 kg/an et un prévisionnel à partir d'une date non défini à ce jour 160 000 Kg/an ; sachant que 1 à 2% de ce tonnage est du linge contaminé.

La blanchisserie du GCS DU SUD TOURAINE ET BRENNE assurera le ramassage, le conditionnement en contenants fermés des sacs de linge sale de résidents sur l'ensemble des sites des établissements concernés et regroupera l'ensemble sur son site (site de Puy Gibault, 37 600 Loches) 5 jours par semaine hors fériés et cela du Lundi au vendredi.

La plage horaire d'ouverture est : 5h00 / 15h00

1.3 ASPECTS QUANTITATIFS

Répartition des quantités de linge à traiter sur la base des tonnages actuels :

Les tonnages (kg) : 2015

	Mensuel	Annuel
Pour Loches :	2 950	35 000
Pour Abilly :	1 600	19 200
Pour Le Blanc :	1 450	17 300
Pour Ste Maure :	3 050	39 500
TOTAL :	9 050	111 000

<i>Les tonnages (kg) :</i>	<i>tonnage moyen / rotation</i>	<i>tonnage moyen / rotation</i>	<i>tonnage moyen / rotation</i>	<i>tonnage moyen / rotation</i>	<i>tonnage moyen / rotation</i>
Les jours	L	M	M	J	V
Pour Loches :	329	122	108	86	96
Pour Abilly :	131		126		106
Pour Le Blanc :	103	54	76	41	70
Pour Villeloin :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Pour Ste Maure :	290	129	116	120	117

TOTAUX :	763	304	425	247	390	2 129
----------	------------	------------	------------	------------	------------	--------------

Répartition des quantités de linge à traiter sur la base des tonnages futurs :

<i>Les tonnages (ka) :</i>		
	Mensuel	Annuel
Pour Villeloin :	800	9 600
Pour l'Ile Bouchard	4 870	56 000
Pour Richelieu :	5 250	63 000
TOTAL :		128 600

Ces données sont à titre indicatif et n'engagent en aucun cas le GCS DU SUD TOURAINE ET BRENNE. Les quantités demandées peuvent évoluer en fonction de l'activité du GCS et de l'adhésion de nouveaux membres.

ARTICLE 2 . ORGANISATION FONCTIONNELLE

2.1 RAMASSAGE ET DISTRIBUTION DU LINGE « résidents »

La blanchisserie du GCS du Sud Touraine et Brenne se chargera :

- du ramassage et de la livraison sur site des articles de linge résident de l'ensemble des partenaires concernés par cette prestation.
- du conditionnement en containers fermés (fournis par le prestataire retenu) des sacs (tissus) de linge sale par site, et de leur pesée par site
- de la redistribution des trousseaux de linge propre sur chaque site.

Ces trois points seront réalisés tous les jours ouvrables de la semaine (hors férié) et ce du Lundi au Vendredi.

- de la fourniture et de l'identification par site des sacs de linge sale. Leur lavage, séchage, pliage et retour sera à la charge du prestataire.

Toutes les autres étapes, seront réalisées par le prestataire retenu.

2.2 MODE DE FACTURATION

La facturation devra être adressée mensuellement à chaque membre du GCS du Sud Touraine et Brenne concerné par la prestation à savoir :

- Centre Hospitalier de LOCHES
- EHPAD d'ABILLY
- Centre Hospitalier de SAINTE MAURE DE TOURAINE
- Centre Hospitalier de LE BLANC

Evolution de la facturation possible en fonction de l'intégration de futurs membres

La facturation indiquera le tonnage traité par UF de l'établissement (pour les CH de Ste Maure et le Blanc) et le tonnage global de l'établissement.

Pour les autres établissements, la facture indiquera uniquement le tonnage global mensuel.

ARTICLE 3 - EXIGENCES DE DELAIS

3.1 DEBUT D'EXECUTION DE LA PRESTATION

La prestation débutera au plus tard le 1^{er} janvier 2017.

3.2 PERIODE HEBDOMADAIRE

Les rotations linge sale / linge propre se feront pour chacune de ces deux catégories 5 jours / semaine (hors férié) et ce du Lundi au Vendredi.

Les horaires sont les suivants :

Ramassage Linge sale : entre 5h00 et 12h00

Livraison Linge propre : entre 7h00 et 15h00

ARTICLE 4 - DESCRIPTIF DU LOT

1 - Généralités :

Le prestataire aura l'obligation :

- de remettre un plan de sa blanchisserie qui prouvera la conformité au Chapitre 4 du BPG07-223. Le non-respect de cette exigence entraînera une non-conformité de réponse au CCTP
- de présenter les justificatifs réglementaires correspondant aux installations classées pour la protection de l'environnement (Rubrique 2340)

2 - Process

Le Prestataire devra :

- › retracer dans son dossier technique le processus de traitement et le circuit du linge.
- › fournir les contenants linge sale et linge propre nécessaires et décrire le processus de décontamination de ces deux types de contenants.
- › décrire l'équipement de transport et d'enlèvement du linge sur le site de la blanchisserie du GCS du Sud Touraine et Brenne
- › réaliser la pesée par site du linge à traiter par l'intermédiaire d'un outil homologué. Un certificat d'étalonnage à jour devra obligatoirement être fournie à l'appui et adressé annuellement au GCS.
- › réaliser le tri du linge sale en déclinant la méthode utilisée. Il décrira le traitement et le coût spécifique des articles de matière textile nécessitant un traitement particulier de type nettoyage à sec ou finition spécifique (microfibres, soies, pure laine, etc..).
- › réaliser un lavage adapté en matière d'hygiène et de respect des catégories textiles. Une description des process est demandé.
- › effectuer la finition notamment le séchage, repassage, pliage en décrivant les équipements et les services mis en place.
- › livrer dans un contenant hermétique sur le site de la blanchisserie du GCS du Sud Touraine et Brenne (entre 7h00 et 15h00) les trousseaux de linge propre tous les jours ouvrables (hors férié) de la semaine. Soit du Lundi au Vendredi. Les trousseaux d'un même site devront être regroupés dans les même(s) contenant(s). Il décrira le type de contenant utilisé
- › s'engager à ce que le retour des articles se fasse à seuil minimal de 90% au plus tard à J + 3 après leur ramassage sur le site de la blanchisserie du GCS du Sud Touraine et Brenne

Une prestation de couture (boutons/ fermeture/ourlets) sera proposée en prestation spécifique à l'unité. Cette prestation devra impérativement être chiffrée dans le bordereau de prix

3 - Traçabilité

Le Prestataire réalisera l'emballage du trousseau au porteur, filmé et identifié par résident.

Il se chargera de l'identification des articles de linge et décrira le processus et le système de traçabilité utilisé.

Un logiciel de traçabilité pourra être demandé au titulaire du marché, afin que chaque établissement puisse suivre son linge.

Chaque article sera préalablement marqué et identifié, le titulaire devra s'assurer que le marquage soit de bonne qualité et reste exploitable dans le temps.

Le candidat fournira dans son dossier technique la méthode de marquage employée.

4 - Hygiène et Qualité

Le Prestataire devra présenter :

- › son plan de nettoyage et de surveillance pour chaque point de maîtrise
- › son processus de formation particulièrement sur le volet hygiène
- › son niveau de certification obtenu

5 - Développement durable

- › Le prestataire déclinera dans son dossier technique les actions menées en faveur du développement durable.

6 - Qualité du linge

Le prestataire décrira dans son mémoire technique la démarche qualité menée par l'entreprise.

Dans le but de fournir tant aux résidents de l'établissement du linge de qualité, il est important que le prestataire de traitement du linge suive notamment les objectifs déclinés ci-dessous :

Objectif physique :

- › Le linge doit être doux au toucher, sans apprêt, sans odeur et sec,
- › Le taux d'humidité du linge après finition doit être inférieur à 5 %,
- › Après lavage, le linge doit être dépourvu de salissures résiduelles et de tâche
- › Le jaunissement et le grisonnement sont maintenus au minimum,
- › Le linge déchiré usé et/ou décousu doit être séparé du reste du linge et restitué à l'établissement.

Objectif chimique :

- › La fin du cycle lessiviel devra permettre d'obtenir un linge dépourvu de résidu chimique pour ne pas engendrer dans la mesure du possible de désagréments (rougeur, urticaire, allergies, brûlures cutanées).

Objectif microbiologique :

- › Le linge prêt à l'usage sera dépourvu de micro-organismes pathogènes (y compris les moisissures) et responsables d'infections nosocomiales.
- › Le processus lessiviel devra avoir une action désinfectante (bactéricide, sporicide, fongicide, virucide).
- › Les articles traités seront hygiéniquement propres et conformes aux exigences d'hygiène et de sécurité (norme RABC). Il est d'ailleurs demandé aux prestataires de nous communiquer les 3 derniers résultats des prélèvements bactériologiques.

7 - Transport du linge :

Le prestataire devra s'assurer de l'existence des protocoles suivants :

- › Les véhicules de transport du linge propre sont nettoyés et désinfectés à périodicité définie.
- › Le transport du linge propre se fera en armoires fermées fournies par le prestataire. Leur entretien et désinfection sera réalisé par le prestataire.
- › Les contenants utilisés pour le transport du linge sale sont nettoyés et désinfectés avant retour vers l'établissement.
- › Le linge sale ne rentrera pas en contact avec le linge propre pendant le transport ni lors de la livraison.

8 - Précisions complémentaires :

Les candidats devront développer de façon la plus exhaustive possible et présenter ou exposer le plus clairement possible les points suivants :

- › Les moyens mis en œuvre pour maîtriser et optimiser la prestation linge (délai et fréquence de livraison...),
- › Les moyens mis en œuvre pour contrôler, maintenir et améliorer dans le temps les objectifs budgétaires (Taux de retour de linge pour un second traitement...),
- › L'évolutivité des organisations et des moyens de la société à court et moyen terme (les évolutions déjà préprogrammées, les incidences financières et les délais). Ces points devront l'objet d'une présentation sous forme de « Bilan et axes d'amélioration » à l'ensemble des établissements adhérents du GCS de façon bi-annuelle.

ARTICLE 5 - VISITE DES LIEUX

- › Une visite de la blanchisserie GCS du Sud Touraine et Brenne est OBLIGATOIRE, afin que le candidat soit conscient des difficultés éventuelles.
- › Une visite des locaux du prestataire devra obligatoirement être fixée avec le responsable blanchisserie.

Pour ce faire, vous pouvez prendre contact avec M. GUIZARD, responsable blanchisserie au 02 47 91 32 21. Au cours de cette visite vous sera remis une attestation de visite.

Un document attestant des différentes visites vous sera remis